

Le budget—M. Blais

● (1700)

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir du très honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le très honorable député de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à des projets de loi.

Projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et pourvoyant à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981—chapitre 8.

Projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et modifiant d'autres lois en conséquence—chapitre 9.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (Saint-Henri-Westmount) (p. 11009).

Le président suppléant (M. Charest): Au moment où nous avons quitté, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) avait la parole.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais continuer immédiatement. Plusieurs de mes collègues m'ont manifesté tout à l'heure leur impatience pour que je puisse continuer sur ma lancée. Et même, je suis sûr que certains collègues de l'opposition brûlent d'envie de réentendre ce que j'ai à leur dire.

Effectivement, cette mesure que nous avons prise et que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncée en janvier, c'est non seulement une mesure qui permettait une grande stabilisation dans notre agriculture canadienne au niveau de la production laitière, puisque simplement au Québec, mais cela représente environ la moitié du revenu agricole et l'injection d'un montant de un milliard et demi de dollars pour stabiliser notre industrie laitière au Canada. C'est très important.

Mais cela illustre également ce à quoi on peut arriver en quelques mois par la concertation entre les provinces, les

fédérations des producteurs et entre les différents intervenants, incluant la Commission canadienne du lait et les transformateurs.

C'est cela l'image de notre gouvernement, monsieur le Président, la concertation, des objectifs, et on atteint nos objectifs. C'est ce que cela prend. On avait oublié que cela pouvait se faire cette gestion, cette forme de gestion des intérêts publics. On avait oublié cela, on a été 20 ans à la va-comme-je-te-pousse comme gouvernement, alors c'est bien évident que les gens n'étaient pas habitués à cela, mais les gens ont repris l'habitude: l'Accord de l'Ouest, l'Accord avec les provinces Maritimes également, Terre-Neuve; il y a eu un paquet d'accords, près d'un milliard et demi de dollars au Québec dans le développement régional. Cela, ce sont des réalisations concrètes.

Au niveau de l'agriculture, le gouvernement a également pris une mesure l'an dernier, je pense que c'est important d'y revenir, monsieur le Président, c'est que les gens ont été mis à contribution. Le secteur agricole l'a été d'une façon particulière, avec une politique de recouvrement des coûts qui a touché tous les secteurs gouvernementaux au niveau des dépenses. C'est un élément qui était important, et encore là l'élément peut-être le plus important, c'est que tous les secteurs de l'industrie agricole se sont entendus sur comment on devrait recouvrer ces coûts, comment on devrait faire payer des augmentations de coûts des services gouvernementaux par ceux qui les recevaient. Cela, c'est un autre élément, non seulement le recouvrement des coûts, mais l'acceptation des gens et la concertation pour y arriver. Encore une chose à laquelle on n'était pas habitué, monsieur le Président.

En novembre 1985, lors de la Conférence des premiers ministres, monsieur le Président, notre premier ministre, avec les premiers ministres de chacune des provinces, se sont entendus pour convoquer le plus rapidement possible en janvier une conférence des ministres de l'Agriculture parce que l'agriculture avait été retenue comme étant une priorité nationale. Dès ce moment des groupes de travail ont été formés et la conférence a effectivement été tenue fin janvier où les comités ont fait leurs rapports chacun dans son secteur. Cette consultation qui a été opérée auprès des ministres de l'Agriculture des provinces, c'est devenu quasi permanent au Canada maintenant. Il s'en passe tous les jours des conférences fédérales-provinciales et si vous vous rappelez le temps de nos prédécesseurs, on attendait toujours avec effervescence une conférence fédérale-provinciale parce que dès la veille, la minute où les ministres déposaient leurs valises à terre, du fédéral et du provincial, c'était la bagarre qui commençait. On attendait cela comme on aurait attendu un match de boxe ou une belle partie de hockey, je ne le sais pas, mais un match qui serait enlevant parce qu'on savait qu'il y aurait du monde sur le banc des punitions pendant toute la partie. C'était un peu cela les conférences fédérales-provinciales. Aujourd'hui, il y en a, il y en a eu plus depuis un an et demi qu'il y en avait eu pendant les cinq ans précédents et qui ont porté des fruits. Cela soulève peut-être moins d'intérêt général parce qu'il y a moins de bagarres, mais les résultats sont là.